

MÉMOIRE
DE LA LIGUE D'ACTION FRANÇAISE
SUR LE LABRADOR

Montréal, le 21 mars 1927.

M. Alexandre Taschereau,
Premier Ministre, Québec.

M. le Premier Ministre,

La possession du Labrador, qui alterna entre le Québec et Terre-Neuve, et oscilla tout particulièrement en 1763, 1774, 1809 et 1825, ne peut être définitivement réglée par la récente décision du Conseil Privé d'Angleterre. Il faudrait, pour le croire, supposer une chose absurde, à savoir : que nos disputes territoriales, qui ont été jusqu'ici de la nature des disputes internationales du monde entier, seront brusquement closes en 1927. Un journal n'a-t-il pas déjà écrit qu'il faudrait peut-être retourner (il aurait dû dire : nous traîner de nouveau), au Conseil Privé pour savoir si les chutes de la rivière Hamilton sont à nous ou à Terre-Neuve !

L'ASPECT GÉOGRAPHIQUE DE LA QUESTION

La présence de deux maîtres sur un territoire non délimité géographiquement, ni départagé par une longue possession paisible est évidemment une source perpétuelle de conflit, qui augmentera dans la proportion où la population du Québec et celle de Terre-Neuve croîtront et dans la proportion de l'exploitation économique du Labrador. Les variations de telles frontières politiques

à travers les âges sont, sur ce point, éloquemment instructives.

L'EXEMPLE TERRENEUVIEN

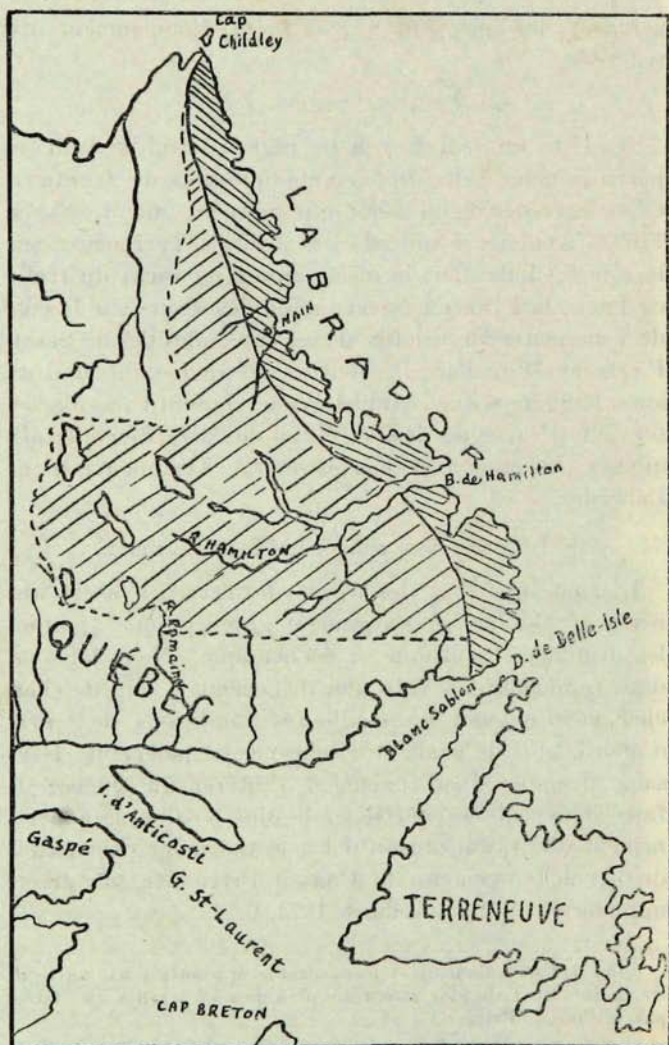
Il existe un seul moyen de régler définitivement et pacifiquement cette importante question de frontière. C'est Terreneuve lui-même qui nous le fournit. Si, en 1763, l'Angleterre concéda des droits à Terreneuve sur la côte du Labrador, la même année, en vertu du traité de Paris, la France conserva aussi des droits sur la côte de Terreneuve au bénéfice de ses sujets des îles de Saint-Pierre et Miquelon. Le conflit s'éleva bientôt et dura aussi longtemps que l'Angleterre ne consentit pas à acheter de la France les droits des îles de Saint-Pierre et Miquelon. Achetons nous-mêmes ceux de Terreneuve sur le Labrador.

L'ACHAT DES DROITS DE TERRENEUVE

L'achat immédiat des droits de Terreneuve est une nécessité absolue. A l'argument géographique ajoutons les arguments politique et économique. Nous laissons, dans ce mémoire, à votre gouvernement le soin de chercher et d'obtenir les meilleures conditions de prix d'abord, puis de mode et d'échéance de paiement. Il va sans dire que c'est également l'intérêt du Québec de faire intervenir et contribuer le plus possible le gouvernement d'Ottawa, puisqu'il fut grandement responsable du dernier jugement du Conseil Privé par son arrêté ministériel du 12 novembre 1874.¹

¹ Cet arrêté maladroit et inconcevable approuvait une carte où les limites du Labrador apparaissent à peu près telles que fixées par le Conseil Privé.

La carte ci-après fait voir la tranche du Labrador attribuée à Terreneuve, c'est-à-dire les deux parties striées.



CE QU'IL NOUS FAUT REPRENDRE.

L'ASPECT POLITIQUE DE LA QUESTION

L'aspect politique de la question est intimement lié à l'aspect géographique de cette difficulté territoriale. La rive gauche du Saint-Laurent, depuis la rivière Romaine jusqu'au détroit de Belle-Isle, l'île d'Anticosti et les îles de la Madeleine, qui ont déjà fait partie de l'administration de Terre-Neuve, nous appartiennent maintenant. Mais rappelons-nous que les Dardanelles, Constantinople, la mer Baltique, les bouches du Danube, de la Vistule, le Rhin, sans compter maints autres points stratégiques, ont été à travers les temps des sources tragiques de conflits. Nous avons, certes, par le golfe une issue libre. Mais nous n'avons pas le droit d'oublier, pour les générations à venir du Québec, sinon pour la nôtre, la position géographique qu'y occupe Terre-Neuve, embouteillant le Saint-Laurent, ni les droits de navigation concédés aux Etats-Unis sur le même fleuve, notamment par les traités de Washington de 1854, 1871 et 1909. Faut-il rappeler que, par les traités de 1871 et 1909, l'Angleterre, en mère dénaturée, abandonna nos droits réciproques sur le Michigan et concéda aux Etats-Unis des droits à perpétuité ("for ever") sur le Saint-Laurent?

Pendant que Terre-Neuve n'a encore que la moitié de la population de la ville de Montréal, c'est le temps d'acheter le Labrador et de prendre possession en particulier de la vaste baie de Hamilton, peut-être cinquante fois plus grande que la baie de Gaspé. Il faut prévoir le jour où les provinces de l'Amérique du Nord, devenues des Etats, sentiront le besoin d'articuler librement leur vie économique. Pendant qu'il en est temps, ne laissons pas se poser d'inévitables *casus belli*.

L'ASPECT ÉCONOMIQUE DE LA QUESTION

Si la baie de Hamilton possède pour nous une valeur considérable au point de vue stratégie ou navigation, la rivière du même nom possède de plus des chutes « plus fortes que le Niagara », dit M. Armand Martin, ancien représentant de la maison Révillon dans l'Ungava. Il ajoute aussi que de forts gisements de feldspath s'y trouvent.

Les forêts, la chasse, les fourrures et la pêche y constituent enfin une richesse qu'il ne nous est pas permis de mépriser. Une vingtaine de mille pêcheurs, sur environ 2,000 bateaux, y prennent annuellement 100,000 phoques (Robert Perret, 1913). « La morue de cette côte est abondante et belle; au large, à 15 milles environ des îles, s'étend une langue de terre étroite, de plus de 7,000 milles carrés de superficie, sur laquelle les courants de l'Arctique déposent leurs trésors. Le bois de pulpe, les fourrures et le poisson constituent un splendide avenir pour le Labrador. Le pays pourrait faire vivre 3 à 4 millions de rennes et par là fournir aux marchés extérieurs de consommation une moyenne annuelle de 4,000 à 5,000 bêtes. » Un troupeau de rennes, qui y fut transporté de l'Europe du Nord, fut bientôt évalué à 850 têtes (Henry Ami, 1915).

Défions-nous de cette formule historique qui nous fut si funeste: ce sont quelques arpents de neige! Ce territoire, qui nous appartient géographiquement, n'a-t-il pas d'ailleurs une superficie à peu près égale à celle de l'Angleterre et de l'Ecosse! Le seul bassin du fleuve Hamilton a deux fois la superficie de la Hollande ou de la Belgique, du New-Hampshire ou du Vermont, les deux tiers de la superficie de la Suisse, Le fleuve Hamilton a envi-

ron deux fois la longueur du Saguenay ou de la Tamise ; il est presque aussi long que le Rhône.

M. Henri Ami écrit encore (North America, Canada and Newfoundland ; London, 1915) : « Dans les étendues boisées des baies intérieures et des vallées du Sud, du commencement de juin à la fin d'août, le climat de cette partie de la péninsule du Labrador ressemble à celui de la région de Muskoka, en Ontario, et des vallées des Laurentides, dans le vieux Canada. Sauf sur les falaises où l'on ressent la perpétuelle humidité de la mer, le climat du Labrador est à peu près celui des autres parties de l'Est canadien. »

Les Etats-Unis achetèrent l'Alaska de la Russie, en 1867, au prix de \$7,500,000. Et, en 1923, ils en retiraient trois fois cette valeur, soit environ \$30,000,000, par le seul saumon en conserve !

* * *

Soyons des administrateurs perspicaces du bien commun du Québec. Gardons tout ce qui présentement est confié à nos soins. Au sujet du Labrador, qu'un jugement vient de mettre à l'ordre du jour, ne commettons pas une lourde faute d'omission. L'histoire nous la reprocherait amèrement.

Nous admettons aujourd'hui que trop souvent l'Angleterre, dans les conflits internationaux, sacrifia nos droits d'un coeur léger. Puisque nos destinées dépendent de plus en plus de nous seuls, soyons, tous ensemble, dans une unanimité parfaite, à la hauteur de nos responsabilités vis-à-vis de nous-mêmes et des générations futures.

Nous comptons, Monsieur le Premier Ministre, sur vous et sur votre cabinet, qui tient en main nos destinées, pour l'annexion définitive du Labrador au Québec. Monsieur Gouin nous a donné l'Ungava. Donnez-nous le Labrador.

Le secrétaire-général :

Anatole VANIER.

ALBUM-SOUVENIR DE LA PAROISSE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION DE PAIN-COURT, Ont.

A l'occasion du jubilé de diamant de sa paroisse (1851-1926), M. l'abbé Alfred Emery a voulu publier un Album-Souvenir qui est une véritable histoire. L'on voit là, dans un rapide et émouvant tableau, la vie simple mais si grande que partout les gens de notre race savent développer autour d'un clocher catholique, gardé par un prêtre de leur langue. Tout est raconté, depuis l'oeuvre des défricheurs. Là-bas, dans cette extrême péninsule d'Essex, des Canadiens français bien isolés ont pourtant gardé depuis trois cents ans, leurs traditions françaises et chrétiennes. Ils ont gardé, avec le respect de la morale, le culte de la famille. De leur terre bénie des vocations nombreuses ont germé. Et l'on se dit : pourquoi cette vie chrétienne et française n'a-t-elle pas le loisir de se développer librement ? L'ouvrage de l'abbé Emery, imprimé sur beau papier, se présente avec de très précieuses illustrations. Non seulement l'on y voit sourire les bonnes figures des ancêtres, mais l'on y trouve aussi, sous ce titre : *Choses du passé*, un album presque complet de nos vieilles coutumes et moeurs. Empruntant ces paroles mêmes de l'historien de Pain-Court, nous dirons à ces frères éloignés : « Intrépides apôtres au coeur d'or, braves défricheurs à la foi inébranlable, nous nous inclinons humblement devant vous... »

L. G.